



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne - Franche-Comté

Affaire suivie par : Gaël Tournemolle
Pôle : Action culturelle et territoriale/Valorisation du patrimoine
Tél. : 03 80 68 50 78
Courriel : gael.tournemolle@culture.gouv.fr
N/Réf. : GT/RF/2017/345
P.J. : 2

Dijon, le 22 AOÛT 2017

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du courrier que vous avez adressé à Madame la Préfète de région en date du 3 août 2017, référencé Mm026-17, concernant votre demande de communication de documents relatifs à la réunion du 8 novembre 2016 de la section de recours de la commission régionale du patrimoine et des sites de Bourgogne-Franche-Comté.

En réponse à votre demande, vous trouverez en pièces jointes l'arrêté préfectoral n° R27-2016-01-20-001 portant nomination de la commission régionale du patrimoine et des sites de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le compte rendu des débats publics et de la conclusion de la séance du 8 novembre 2016 consacrée au recours sur avis de l'ABF que vous avez déposé au nom de la commune de Tramayas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
Le Directeur régional des affaires culturelles

Le Directeur régional adjoint

François MARIE

Monsieur Michel MAYA
Maire de TRAMAYES
29 rue Neuve
71520 TRAMAYES

Copie à :
Monsieur le Préfet de Saône et Loire
Madame la Cheffe de l'UDAP 71